

## Informations de base

RPS - Actes d'exécution

[2021/2608\(RPS\)](#)

Procédure terminée

Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d'acibenzolar-S-méthyle, de Bacillus subtilis, souche IAB/BS03, d'émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d'oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits

Sujet

3.10.10 Alimentation, législation alimentaire

4.60.04.04 Sûreté alimentaire